TRACFIN 2
LA DÉCLARATION TRACFIN
LES CONTRÔLES ET SANCTIONS

WE-CAB561

½ journée (3,30 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

SPÉCIALISATION

OBJECTIFS :

- Connaître la règlementation et le dispositif TRACFIN, ainsi que ses applications auprès des professionnels de l'immobilier.
- Comprendre les obligations de déclaration et la procédure.
- Comprendre les contrôles possibles.
- Appréhender les sanctions éventuelles.

NIVEAU & PUBLIC :

Les professionnels de l'immobilier.
Prérequis : avoir suivi la formation « TRACFIN 1 ».

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board
Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S) :

Formateur : **Professionnel trilingue spécialisé en transaction immobilière**
Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

Programme accessible aux personnes en situation de handicap

PROGRAMME

INTRODUCTION
Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - RAPPELS DE DIFFÉRENTS POINTS CLÉS DE « TRACFIN 1 »
- Les principes et la prévention

II - LE RÉFÉRANT/DÉCLARANT
- La désignation de la personne ou des personnes chargées de TRACFIN au sein de l'entreprise
- Procédure de désignation
- Leurs missions

III - LA DÉCLARATION DE SOUPÇONS QUAND ? COMMENT ?
- Le principe de confidentialité
- Être en mesure de motiver le soupçon
- La procédure de déclaration
- Le suivi

IV - CONTRÔLE ET SANCTIONS POSSIBLES
- Les différents points de contrôle
- Les sanctions : de l'avertissement à la sanction pénale.

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION
+ RÉPONSE AUX QUESTIONS
+ REMERCIEMENT

Formation professionnelle FNAIM 2025 - Ce document est la propriété de l'ESI. Reproduction interdite.